

Définition du domaine d'examen

# Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-1014-1 Plan d'action

**Décroche**  
tes **rêves**

Québec 

*Définition du domaine d'examen*

# Services d'intégration socioprofessionnelle

## ISP-1014-1 Plan d'action

Formation professionnelle et technique  
et formation continue

Direction de la formation générale  
des adultes

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 2005 — 04-01128

ISBN 2-550-43975-9

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Contenu.....</b>	<b>3</b>
3.1	Notions .....	3
3.2	Habiletés .....	3
<b>4</b>	<b>Tableau des pondérations.....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Justification des contenus et de leur pondération .....</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Comportements observables.....</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>Spécifications de l'épreuve .....</b>	<b>7</b>
7.1	Type d'épreuve.....	7
7.2	Contexte de partenariat.....	7
7.3	Type de résultat.....	7
<b>8</b>	<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>8</b>

**PROGRAMME :** Services d'intégration socioprofessionnelle

**VOLET 1.1.5 :** Environnement sociopoliticoéconomique (réactif)

**COURS :** ISP-1014-1 Plan d'action

---

## 1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours ISP-1014-1 Plan d'action. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

## 2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant physique, intellectuelle, émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.	1. Dans la présente définition du domaine d'examen, on ne tiendra compte que des habiletés du domaine cognitif et on laissera les habiletés du domaine socioaffectif au soin de l'évaluation formative.
2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.	2. L'évaluation permet de vérifier la compétence de l'adulte lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation, de recherche de sens par rapport à ses expériences et à ses apprentissages, de sa capacité à résoudre des problèmes et à intégrer de nouvelles données.
3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.	3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et utilise les ressources afin d'évaluer ses capacités à les exploiter.
4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.	4. En tenant compte de l'organisation pédagogique locale, l'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre, d'une part, les capacités de l'adulte à reproduire et à transférer de manière autonome ses apprentissages et, d'autre part, son choix de formation dans le cadre d'un processus d'intégration à l'emploi en fonction de ses goûts, de ses capacités et de ses besoins de formation continue.

---

\* QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

### 3 CONTENU

#### 3.1 Notions

- **Contenu de son plan d'action**
  - moyens de réalisation pour chaque étape;
  - éléments de projection à court, moyen et long terme;
  - exigences liées aux choix effectués.
- **Réalisme de son plan d'action**
  - réalités de nature personnelle;
  - réalités d'ordre externe;
  - difficultés possibles et solutions envisagées.

#### 3.2 Habiletés

- **Synthétiser**

Capacité à produire son plan d'action à partir de son choix professionnel et de son bilan personnel, en considérant des moyens de réalisation pour chaque étape, des éléments de projection à court, moyen et long terme ainsi que des exigences liées aux choix effectués.
- **Évaluer**

Capacité à valider le réalisme de son plan d'action à l'égard de réalités de nature personnelle, de réalités d'ordre externe, des difficultés possibles et des solutions envisagées.

#### 4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

<p style="text-align: center;"><b>Notions</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Habilités</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Contenu de son plan d'action</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Réalisme de son plan d'action</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Synthétiser</b></p> <p style="text-align: center;">60 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- moyens de réalisation pour chaque étape</li> <li>- éléments de projection à court, moyen et long terme</li> <li>- exigences liées aux choix effectués</li> </ul> <p style="text-align: right;">(1) 60 %</p>	<p style="text-align: right;">40 %</p>
<p style="text-align: center;"><b>Évaluer</b></p> <p style="text-align: center;">40 %</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalités de nature personnelle</li> <li>- réalités d'ordre externe</li> <li>- difficultés possibles et solutions envisagées</li> </ul> <p style="text-align: right;">(2) 40 %</p>



## 5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le « comportement attendu » dans le cours ISP-1014-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues.

Les notions et les habiletés qui ont été retenues pour l'évaluation sommative sont sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte du comportement attendu dans le cours, soit « **démontrer sa compétence à établir son propre plan d'action** ». Le choix de ces notions et habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des conditions d'évaluation, des critères généraux et particuliers de performance ainsi que de l'objectif opérationnel de second niveau énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **synthétiser** le contenu de son plan d'action pour ensuite **évaluer** le réalisme de ce dernier.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
- Produire son plan d'action en considérant des moyens de réalisation pour chaque étape, des éléments de projection à court, moyen et long terme ainsi que des exigences liées aux choix effectués.	En raison : - du potentiel de recherche de sens par rapport à ses expériences; - du potentiel de transfert des apprentissages.
- Valider le réalisme de son plan d'action à l'égard de réalités de nature personnelle et d'ordre externe ainsi que des difficultés possibles et des solutions envisagées.	En raison : - de l'exercice du sens critique; - du potentiel d'utilisation des ressources de son environnement.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

### Notions

Contenu de son plan d'action  
Réalisme de son plan d'action

### Habiletés

60 % Synthétiser  
40 % Évaluer

60 %  
40 %

## 6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 60 % 1) À partir de son choix professionnel et de son bilan personnel, produire un plan d'action selon un modèle préétabli durant le cours et comportant les éléments suivants :
- un moyen de réalisation pour chaque étape de son plan d'action (20 %);
  - une exigence liée à chacun des choix effectués (20 %);
  - un élément de projection à court, moyen et long terme lié à chacune des exigences identifiées (20 %).
- Critères** :
- pertinence des moyens de réalisation, des exigences et des éléments de projection retenus;
  - cohérence des exigences avec les moyens de réalisation retenus;
  - cohérence des éléments de projection avec les exigences identifiées.
- 40 % 2) À partir de son plan d'action, valider le réalisme de ce dernier en prenant en considération les réalités de nature personnelle et d'ordre externe suivantes :
- confiance en soi (5 %);
  - sécurité (5 %);
  - environnement (5 %);
  - soutien (5 %).
- Critère** :
- cohérence des considérations énoncées à l'égard des réalités auxquelles elles se rattachent.
- À partir de son plan d'action, valider le réalisme de ce dernier en considérant :
- deux difficultés possibles à l'égard de la mise en œuvre de ce dernier (5 % par difficulté);
  - une solution éventuelle pour chacune des difficultés retenues (5 % par solution).
- Critères** :
- pertinence des difficultés retenues;
  - cohérence des solutions envisagées.

## 7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

### 7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen comporte deux parties.

**La première partie** porte sur la dimension N° 1. Elle consiste en la remise d'un plan d'action. Le temps dont dispose l'élève pour constituer son plan d'action ainsi que le moment où se déroule sa présentation sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que ce plan d'action servira à l'évaluation sommative. Il devra également en connaître les critères.

**La seconde partie** porte sur la dimension N° 2. Elle ne doit pas dépasser 30 minutes. Elle se déroule à la fin du cours. L'utilisation du plan d'action de l'élève, des notes de cours et de l'information recueillie est permise.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

Les résultats obtenus dans le cadre de l'évaluation de la dimension 1 de cette épreuve peuvent être utilisés pour l'évaluation de la dimension N° 2 du cours ISP-1005-2 Bilan et choix professionnel.

### 7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

### 7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de sanction de la sanction des études pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle*.

## 8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENBRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, Québec, gouvernement du Québec, juin 1997, 263 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2<sup>e</sup> version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

